la cgt 93

le BIMI

Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • N° 815 • juin 2013 • 1.50 euro

les salariés de Roissy font décoller la mobilisation.

INFOS LUTTES

- Aéroport de Roissy en grève le 28 mai, allocution de Hervé OSSANT
- Est ensemble : Interview de Dominique BERROU

DOSSIER

- Transition énergètique Tous concernés !

POLITIQUE REVENDICATIVE

- Retraites
- Débat du 12 juin, ANI, austérité

VIE SYNDICALE

- Conférence de l'IHS le 11 juin
- La Formation syndicale

enpartance

ILE-DE-FRANCE

Découvrez un monde solidaire

LE DROIT DE PARTIR EN VACANCES !

Une nouvelle fois dans l'action solidaire et revendicative, Enpartance Idf, propose aux salariés franciliens, qui n'auront pas la possibilité, de partir en vacances cette année,

DEUX JOURNÉES À LA MER LES SAMEDIS 27 JUILLET et 24 AOÛT 2013 à DIEPPE

ENPARTANCE IDF AGIT POUR LE DROIT AUX VACANCES DE QUALITÉ POUR TOUS ET TOUT AUTANT POUR LE DROIT DE PARTIR !

Partir en vacances est redevenu un rêve pour bon nombre de salariés de notre région : la dégradation de la situation économique et sociale, les politiques salariales des entreprises, l'augmentation du coût de la vie, la situation de l'emploi, les politiques d'austérité... en sont les causes principales.

Disposer du droit aux congés ne suffit plus ! Faut-il encore avoir les moyens d'en profiter ! Cette situation appelle à réagir en faveur et avec ceux, qui en sont les victimes !

Un salarié sur deux ne prendra pas de vacances cette année encore. **C'EST INTOLÉRABLE !**

C'est pourquoi l'association Enpartance Idf organise avec les CE, COS, CASC, associations de salariés, structures syndicales ; avec les salariés actifs, sans emploi, retraités; avec les familles, cette initiative pour « un été solidaire ».

L'OBJECTIF EST DOUBLE :

- permettre aux salariés et leurs familles qui s'inscriront, de passer une journée de détente au bord de la mer (en apportant son pique-nique)
- marquer cette exigence revendicative forte pour le droit aux vacances pour tous.

UNE PARTICIPATION DE 10 EUROS SERA DEMANDÉE PAR PERSONNE POUR LE TRANSPORT

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Afin de confirmer votre participation à cette opération « Un été solidaire », nous vous remercions de compléter le bulletin ci-dessous, accompagné du règlement correspondant à l'ordre d'enpartance idf

ET ADRESSEZ LE TOUT À :

120 rue Roger Salengro
BP 113 – 93701 Drancy Cedex

Pour toutes informations complémentaires contactez-nous, par téléphone au 01 48 30 95 16 ou par courriel : guilaine.dole@enpartance-idf.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOURNÉES À LA MER (à nous retourner accompagné du règlement correspondant)

❒ Vous êtes : **FAMILLES et INDIVIDUELS** (noms, prénoms, adresse) : .....

Tel : ..... Courriel : ..... Nombre de participants : ..... x 10€ = ... (gratuit pour les enfants de - de 3 ans)

❒ Vous êtes : **CE, COS, CASC, Association ou Organisation Syndicale de :** .....

Personne à contacter : .....

Tel : ..... Courriel : ..... Nombre de participants : ..... x 10€ = ...

❒ Vous apportez votre solidarité en participant au financement du transport hauteur de : ..... €

❒ Vous apportez votre solidarité grâce à un don de : ..... €

DATE RETENUE : ❒ **le samedi 27 juillet 2013** (date limite d'inscription 9 juillet 2013)
❒ **le samedi 24 aout 2013** (date limite d'inscription 6 août 2013)

Association loi 1901 – Registre O.V.S – IMO 75100125 – Caution Bancaire BFCC
Responsabilité Civile : MACIF Siret n° 513 510 404 00025 – APE : 9499Z – TVA Intracommunautaire : FR19513510404 / 120, rue Roger Salengro - BP 113 – 93701 DRANCY Cedex / Tél.01.48.30.95.16 – Fax. 01.48.30.32.14 /asso@enpartance-idf.fr
www.enpartance-idf.fr

le BIMI

Hervé OSSANT
Secrétaire Général de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

La rentrée, c'est maintenant !

C'est dans un contexte économique et social extrêmement dégradé que nous entrons en période estivale. Tous les voyants sont au rouge : PIB - 0,2%, Production industrielle - 2,2%, Investissements -1,2%, Dépenses et consommations des ménages - 0,4%, Pouvoir d'achat - 0,9% (du jamais vu depuis 30 ans !), + de 5 millions de privés d'emploi . Record de 1997 battu ! Et pour couronner le tout, notre pays est officiellement entré en récession.

Cette situation atteste de l'échec des politiques d'austérité avec comme obsession le "coût du travail" et les politiques de réduction du déficit budgétaire. C'est le coût du capital, la sous-rémunération du travail et la précarité des salariés qui sont les causes principales de la dérive récessive de notre économie.

Les gouvernements européens tout comme le nôtre se font les relais inconditionnels des exigences patronales. Les cadeaux aux entreprises continuent ici comme ailleurs. Alors qu' est refusée une amnistie sociale, la délinquance patronale et l'exposition des salariés à de multiples chantages, se voient confortées, avec ce qui est maintenant une loi dite de "sécurisation de l'emploi". Cette loi est l'aboutissement de la 1ère conférence sociale de 2012. C'est un texte inspiré de l'idéologie du « partage de la misère » dont les signataires se font les promoteurs, unis dans une vision commune d'accompagnement de la régression sociale !

Pourtant l'argent existe et la question d'une autre répartition des richesses est plus que jamais à l'ordre du jour.

Avec la 2ème conférence sociale, le gouvernement continue sa quête d'un syndicalisme "apaisé et intégré", tourné vers de nouveaux reculs sociaux. Ainsi le triptyque emplois, salaires et retraites est pour nous plus que jamais d'actualité, pour sortir du marasme dans lequel nous sommes plongés et où les extrêmes trouvent leur terreau. Le monde du travail est loin d'être atone et de nombreuses luttes ont lieu dans les entreprises. La volonté de convergence est bien présente aussi avec par exemple la journée « aéroport mort » du 28 mai à Roissy qui a réuni 500 manifestants.

Au moment de prendre des vacances bien méritées, l'heure est à la mobilisation. Profitons de l'été pour aller vers les syndiqués et les salariés et continuer avec eux à travailler au rassemblement le plus large pour une rentrée offensive. Leurs attentes, leurs aspirations, leurs revendications ont des réponses dans le syndicalisme CGT.
D'ores et déjà, notons dans nos agendas et travaillons à la réussite de notre AG départementale de rentrée du 29 aout, au meeting interrégional du 5 septembre à Paris et à la journée nationale d'actions et de mobilisations interprofessionnelle qui se déroulera dans la foulée.

SOMMAIRE

04 Roissy en grève le 28 mai
Intervention de Hervé Ossant
06 Débat 12 juin, ANI, austérité
Adresse unitaire aux salariés du 93
08 Dossier : Transition énergétique
10 Est Ensemble: Interview de Dominique BERROU
11 165ème anniversaire de la 2ème abolition de l'esclavage
12 Retraites
13 Conférence IHS le 11/06
14 La formation syndicale
15 Indecosa

Encarts: - affiche 19ème congrès de l'UD CGT 93
- Flyer Assemblée Générale de rentrée du 93

CGT 93
DEBOUT
POUR LE
COMBAT

MENTIONS LÉGALES

BULLETIN D'INFORMATION AUX MILITANTS DE L'UD CGT 93

ISSN 7656890 N°CPPAP 0713 S 07940

Imprimé par **ALLIAGES,** 115 avenue Raspail - 94250 Gentilly

Directeur de publication: **Hervé Ossant,** Tél : 01 48 96 36 37
Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 2900 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:
Christian BOUVIER, Dominique BERROU, Kamel BRAHMI, Françoise MAUBORGNE, Mohamed Merard, Hortensia MORA-SEVEON, Hervé OSSANT.

Maquette : *UD CGT 93*

MANIFESTATION À ROISSY

Manifestation à Roissy le 28 mai

Contre la précarité, pour l'emploi et les salaires, les salariés de Roissy font décoller la mobilisation.

Plus de 500 salariés se sont rassemblés à l'aéroport de Roissy, à l'appel de la CGT, pour protester contre la précarité et revendiquer une Sécurité Sociale Professionnelle et des augmentations de salaire. Sur la plateforme, l'existence d'innombrables entreprises sous-traitantes et la concurrence exacerbée qu'elles se livrent du fait de la valse des passations de marchés provoquent une dégradation alarmante des conditions de travail, une hausse continue de la précarité, et tirent les salaires et les droits sociaux vers le bas. L'objectif de cette journée de lutte était aussi de travailler les convergences, car le rassemblement des salariés sur des revendications communes est un véritable défi dans une zone qui concentre des dizaines de milliers de travailleurs répartis sciemment en plus de 700 entreprises.

Pour dépasser cette difficulté, qui est le fruit d'une stratégie du patronat, l'Union Locale de Roissy réfléchit de plus en plus, en lien avec ses syndiqués, à la construction de syndicats professionnels (loueurs, sûreté, manutention…). Ce qui permettrait de fédérer davantage les salariés, de favoriser les convergences, et aux travailleurs de s'appuyer sur des liens plus larges pour un rapport de force d'un tout autre niveau. Sur un bassin d'emploi pourvu d'activités « non délocalisables », les luttes contredisent les discours alarmistes du patronat et démontrent qu'il est possible d'obtenir des avancées.

C'est ce dont témoigne la lutte des salariés de Passerelle qui après 5 jours de grève ont gagné sur un certain nombre de leurs revendications. Mohamed MERAD, délégué syndical, revient pour le BIMI sur cette lutte payante :

Passerelle (service aux personnes à mobilité réduite) est une société qui emploie 350 salariés en CDI. Ce sont les échecs des NAO qui nous ont conduits à engager un mouvement de grève. Nos salaires étaient gelés depuis 2 ans. Après 5 journées d'une grève déterminée, où nous avons occupé une porte de l'aérogare quotidiennement à grand renfort d'instruments de musique et de vuvuzela pour nous faire entendre, la direction a plié. Nous avons ainsi obtenu deux primes exceptionnelles de 200 et 150 euros, une prime pérenne de 207 euros (habillage), et la revalorisation d'une prime annuelle qui passe de 250 à 450 euros.

J'ajoute que nous menons régulièrement la bataille sur l'emploi, avec la requalification l'année dernière de 7 contrats précaires en CDI. 6 autres dossiers montés par la CGT sont actuellement en cours de traitement par l'Inspection du Travail. Le juridique, la négociation, la lutte, nous ne négligeons aucun outil pour gagner sur les revendications des salariés.

Ce résultat ne fut pas conquis sans obstacles. La semaine de grève aura été tendue puisque la Préfecture, en s'appuyant sur la loi DIARD, nous convoquait régulièrement et n'a pas hésité à jouer de diverses pressions, dont la menace du retrait du badge, pour nous faire abandonner notre mouvement.

Mais, forts de nos 120 grévistes et d'une motivation sans faille, nous ne nous sommes pas laissé intimider. Au-delà des gains revendicatifs, nous avons fortifié un collectif syndical, en passant d'une dizaine de syndiqués à près de 40, et engrangé un capital confiance très important auprès des salariés.

Nous avons marqué des points en vue des prochaines élections de l'entreprise en janvier 2014.

Avec les Nouvelle Normes de Représentativité Syndicale, cette élection est encore plus importante.

La CGT est le syndicat qui combat les régressions patronales, rassemble et fait gagner les salariés, et nous allons continuer à le démontrer !!

LE 28 MAI

Manifestation à Roissy le 28 mai

Extrait de l'intervention de Hervé Ossant, secrétaire général de l'UD CGT 93.

Chers(es) camarades,
Nous sommes aujourd'hui rassemblé(e)s pour dire STOP à la spirale infernale des passations de marché qui se traduisent par le blocage des salaires, la perte des acquis sociaux, la suppression d'emplois, la précarité qui se généralise ou bien encore les conditions de travail qui se dégradent.

Les donneurs d'ordres que sont Air France ou ADP ont une lourde responsabilité dans cette situation.

(…) ils provoquent une concurrence féroce entre les entreprises sous-traitantes pour l'obtention des marchés à chaque appel d'offres.
Ainsi, c'est la recherche de l'économie maximale qui est faite sur le dos des salarié-e-s. C'est le moins-disant social qui est offert à vous tous avec pour seul but la rentabilité poussée à l'extrême.

Sur la zone aéroportuaire de Roissy, s'il y a quelque chose qui ne décolle pas, ce sont bien les salaires.

Votre colère et vos revendications sont légitimes.

Comment vivre dignement dans ces conditions ?

Comment se projeter dans l'avenir quand on n'a aucun espoir de carrière ou d'autre visibilité sur son avenir que, in fine, des Contrats à Durée Déterminée ? Alors que des perspectives de développement de l'aéroport sont annoncées !

Roissy c'est 700 entreprises. C'est plus de 90 000 salarié-e-s !

Oui, vous êtes une force.
Le patronat est organisé et se donne la main.

Imaginez si les 90 000 salarié-e-s de Roissy se donnaient la main et s'organisaient !

S'il y a besoin de faire converger ces luttes, il y a besoin de convergences d'intérêts car tous vos métiers dépendent de l'activité du transport aérien. Et vous avez raison de dire que sans vous pas un avion ne décollerait.

Forts de ce constat, vous pouvez utiliser la zone aéroportuaire de Roissy comme un formidable laboratoire, pour conquérir de nouveaux droits.

Vous pouvez être les acteurs de la construction de nouveaux acquis sociaux qui répondent à vos besoins. Il est tout fait imaginable et possible sur une zone comme Roissy d'avoir une véritable Sécurité Sociale Professionnelle.
Il s'agirait d'avoir tout au long de votre carrière des droits cumulatifs et progressifs, transférables d'une entreprise à une autre, d'une branche à l'autre, opposables à tous les employeurs, privés ou publics.

Il s'agirait de droits individuels attachés à la personne. (…)Ce qui veut dire que votre salaire, votre ancienneté ou bien votre qualification, par exemple, serait maintenus en cas de transfert dans une autre entreprise ou de perte d'emploi. Vous ne repartiriez pas à zéro à chaque fois. Telle est l'ambition de la CGT !(…) Cette journée contribue à la prise de conscience indispensable (…)L'austérité n'est pas la solution, elle est le problème.
(..).
En France, tous les voyants sont aux rouges sauf UN, celui des dividendes versés aux actionnaires. En 2012, les entreprises du CAC 40 ont encore distribué aux actionnaires 40 milliards d'€, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Chaque année c'est 140 milliards d'€ qui échappent à l'impôt, soit 2 fois le montant du déficit de notre pays. Chaque année c'est 200 milliards d'€ d'aides et de niches fiscales offertes au Patronat. (..)La question de la répartition des richesses est centrale pour ceux qui ont au cœur la justice sociale. NON, le travail n'est pas un coût ! Le coût du travail, ce sont les actionnaires ! Le travail est la richesse de notre pays. Vous êtes la richesse de notre pays. La centralité et le rôle du travail doivent avoir au cœur l'humain. Les choix dogmatiques politico-financiers en matière sociale et économique de ces derniers mois dans notre pays comme ailleurs sont sans issue. (…)La CGT reste déterminée et dit avec vous STOP à l'austérité ! (..) Nous demandons l'abrogation de la loi Diard.

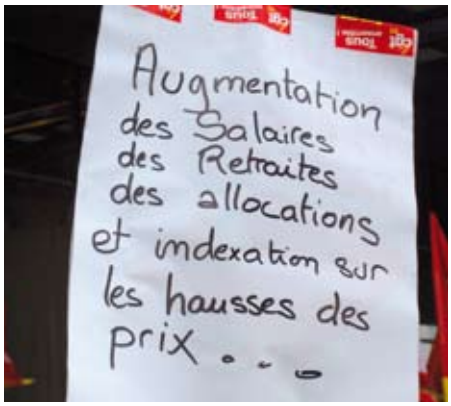

En France et en Europe, Rompre avec l'austérité !

Débat à Bobigny le 12 juin

Près de 150 personnes ont assisté au débat organisé le 12 juin à la Bourse Départementale du Travail sur le thème « loi issue de de l'accord interprofessionnel sur l'emploi, Austérité, des fausses réponses à la crise ! Sécuriser l'emploi, relancer l'économie c'est possible ! »

Un débat riche, parfois vif, car si un large consensus se dégage sur le constat, la stratégie à appliquer pour inverser la donne pose de très nombreuses questions.

Parmi les intervenants, **Gérard Filoche** est revenu dans le détail sur la nocivité de l'ANI qui ne comporte « pas une seule avancée mais empile les régressions » selon lui. Et il a même qualifié les politiques d'austérité appliquées à la Grèce de « crime économique contre l'humanité » « qui ont ruiné la Grèce, imposé 33 % de chômeurs, 60 % chez les jeunes, fait 12 plans d'austérité, liquidé les services publics, supprimé les conventions collectives et tout droit du travail, vendu 30 grandes entreprises, détruit la protection sociale, baissé le SMIC de 750 à 484 euros, fermé l'enseignement supérieur, détourné près de 500 milliards pour les banksters qui rançonnaient le pays»

Notre invité Allemand **Daniel Wucherpfennig du syndicat Ver.Di, affilié au DGB**, est intervenu plus particulièrement sur les lois Hartz qui ont facilité « le recours à l'intérim et libéralisé les petits boulots à moins de 400 € par mois sans cotisations sociales. La loi Hartz IV ramena l'indemnisation du chômage de 32 à12 mois et à 18 mois pour les plus de 55 ans… Les chômeurs de longue durée devinrent dépendants de l'aide sociale, obligés d'accepter tout type de poste, quelle que soit leur qualification ou rémunération passée. Le service de l'emploi pût imposer des tâches d'intérêt collectif à 1 euro de l'heure aux chômeurs de longue durée » a-t-il expliqué.

Enfin **Lisardo Suarez venu d'Espagne, mineur dans les Asturies, du syndicat des commissions ouvrières**, a lui aussi fait état d'une situation où l'on détricote un à un les droits sociaux, si bien que l'on constate une baisse de l'espérance de vie. Il a conclu sur la « nécessité de construire des solidarités, de s'organiser, pour lutter avec le maximum d'efficacité ».

A l'issue des débats, les organisations syndicales ont décidé d'une adresse unitaire aux salariés du département ➔

Débat à Bobigny le 12 juin

Débat à Bobigny le 12 juin

la cgt 93 — FO 93 la force syndicale — U. — Solidaires 93 — unef le syndicat étudiant

Adresse aux salariés de la Seine-Saint-Denis

Pour sortir de la crise, rompre avec l'austérité !

Notre pays est entré en récession et le pouvoir d'achat des ménages a connu un recul historique. La barre des 5 millions de privés d'emplois est à présent dépassée et rien ne laisse présager une amélioration si aucun changement profond de politique ne s'opère.

En effet, l'austérité creuse encore davantage les déficits qu'elle est censée combattre, en cassant la croissance et en diminuant les rentrées fiscales. Elle étouffe l'activité et contribue à faire grimper le chômage, rogne sur le pouvoir d'achat et prive les citoyens de services publics capables de répondre efficacement aux besoins des populations. Ces schémas récessifs nous les constatons partout en Europe où sont pratiquées ces mesures, en Grèce, en Espagne, en Italie…

En se faisant le scribe du MEDEF, à travers la loi résultant de l'Accord National Interprofessionnel sur l'emploi, qui constitue une régression sans précédent du Code du travail, le gouvernement a accordé un nouveau cadeau au patronat sur le dos des droits des salariés. Cette loi précarise le contrat de travail et sécurise les licenciements en introduisant la mobilité forcée, le chantage à l'emploi, le gel des salaires… Le patronat ne manquera pas de se ruer sur les facilités de licenciements que cette loi lui donne. On annonce d'ores et déjà 174 000 chômeurs en plus en 2013 et 129 000 en 2014. Les salariés doivent de plus affronter un discours qui ne cesse de marteler qu'ils « coûtent trop cher » et que en dehors de l'allégement du « coût du travail » et de la flexibilisation des contrats de travail, point de salut !!

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et l'UNEF de la Seine-Saint-Denis contestent ces fausses vérités, inspirées des dogmes du libéralisme économique à l'inefficacité maintes fois démontrée et portent d'autres réponses à la crise !

Le travail ne coûte pas, il rapporte des richesses à l'entreprise et à la société !

C'est la rémunération du capital qui coûte cher ! Puisque, pour ne prendre qu'un seul exemple, depuis 1985, la part des dividendes versés aux actionnaires est passée de 5% à 25% des riches créées par le travail des salariés !!

Il faut d'urgence changer de cap !!

A mille lieux des revendications du MEDEF, qui souhaite accentuer de plus en plus la part qui revient aux entreprises et de ce fait favoriser les politiques de bas salaires, il est urgent au contraire d'augmenter les salaires, les pensions et les minimas sociaux. Les Organisations syndicales exigent une véritable politique sociale, plus de sécurité et de garantie dans les parcours professionnels, de nouveaux droits pour intervenir dans les choix des entreprises et pour orienter les richesses vers les investissements, la formation professionnelle, l'emploi.

L'heure n'est pas à la résignation comme le démontrent les nombreuses luttes des salariés dans les entreprises !

Les Organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis appellent les salariés, les jeunes, les retraités à intervenir massivement dans les luttes et les mobilisations, à partir de leurs exigences pour imposer le changement auquel ils aspirent.

Elles s'engagent à prendre des initiatives pour rassembler les salariés et impulser des actions en faveur de l'emploi, des salaires, des retraites, des services publics.

Bobigny, le 14 juin 2013

Débat à Bobigny le 12 juin

Transition énergé tous concernés

Le 29 novembre 2012, le débat sur la transitio lancé. Depuis février des débats sont organisé ce processus se clôture le 6 juin lors d'une s un ultime débat organisé le 25 mai à Paris. Ur que sera présentée au Parlement cet automne, La CGT n'a pas manqué de s'y impliquer en fa transition énergétique est un véritable enjeu d questions : l'emploi, le social, l'industrie, l'env ces lourdes pour les ménages et les acteurs é CGT porte des propositions ambitieuses, pour pement humain durable. Sur ce sujet, comme groupes d'intérêt souhaitent tirer « profit » de la maitrise et la popularisation de l'analyse et d enjeu crucial. Le BIMI vous propose une synthè pas laisser ce sujet à des spécialistes, car c'es

Mutations dans l'urbanisme
Développement humain durable
Organisation des transports
Déploiement industriel

Analyses et propositions de la CGT pour des choix éclairés visant un développement humain durable

Les données sont connues : il faut réduire nos émissions de CO_2 pour limiter l'impact du changement climatique, préparer la réduction du recours aux énergies fossiles, réduire les inégalités d'accès à l'énergie, en France et dans le monde.

La CGT plaide pour la complémentarité entre toutes les énergies. Aucune ressource ne peut répondre à elle seule aux besoins.

L'énergie est une ressource vitale mais très inégalement répartie...

Près de trois milliards d'êtres humains sont privés de tout accès à l'énergie. Dans notre pays, cinquième puissance économique mondiale, huit millions de personnes sont en situation de précarité énergétique. La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur de la transition énergétique, puisque l'énergie est aujourd'hui le premier poste pour les ménages défavorisés et nombre de ménages modestes.

Appréhender les enjeux énergétiques dans leur complexité...

Une situation qu'il convient de placer dans un contexte plus global, marqué par des contraintes très fortes : raréfaction des ressources fossiles, augmentation de la population mondiale, accroissement des inégalités, problèmes écologiques. Au vu de la

étique:

n énergétique a été officiellement s en régions. Pour l'Ile de France, éance du Conseil Régional, après ne loi de programmation énergéti- avec un vote prévu au printemps. aisant valoir ses propositions. La e société qui pose de nombreuses vironnement, avec des conséquen- economiques. Devant ces défis, la r des mesures visant un dévelop- e sur bien d'autres, de nombreux ce débat. Pour des choix éclairés, des propositions de la CGT est un èse des propositions CGT, pour ne st l'affaire de tous !

multitude des énergies consommées dans notre pays (pétrole, électricité, gaz naturel, énergies renouvelables, charbon) le débat ne se cantonne pas sur l'électricité. Pour la CGT, la sobriété et l'efficacité énergétique ne peuvent se résumer à une démarche individuelle, même si celle-ci est indispensable. Cette transition se place concrètement – comme le souhaite la CGT – dans une perspective de développement humain durable. Cela implique des mutations dans l'urbanisme, l'organisation des transports, le déploiement industriel...

Le mix énergétique optimal résulte de la complémentarité de plusieurs ressources…

Le mix énergétique optimal se doit de privilégier les techniques peu ou pas émettrices de gaz à effet de serre : hydraulique, éolien, photovoltaïque, sous certaines conditions la biomasse, le charbon ou le gaz (avec capture du CO_2), et le nucléaire. Aucune forme d'énergie ne peut à elle seule couvrir l'ensemble des besoins. Les énergies sont complémentaires et non concurrentes. Tant que les technologies de stockage de l'électricité ne seront pas au point, à un coût abordable, l'intermittence des énergies renouvelables (EnR) restera un problème majeur. Des efforts conséquents et soutenus doivent être consacrés à la recherche, car c'est un levier indispensable de toute transition énergétique.

Le financement de la transition mérite un débat approfondi…

Constatons tout d'abord que la mise en concurrence des acteurs du secteur de l'énergie, censée faire baisser les prix, n'a pas eu l'effet escompté, bien au contraire. A vouloir considérer l'énergie comme une marchandise, en imposant le principe de la concurrence aux structures industrielles (« découpées » en différents segments, production, transport, distribution) au détriment du principe de coopération, l'énergie est devenue un objet de spéculation comme les autres. La CGT ne souscrit pas à une vision fataliste qui voudrait que l'énergie soit demain rare et chère. Elle souhaite apporter d'autres réponses, en rupture avec les logiques de rentabilité financière. Par exemple elle propose de créer une commission tripartite (Etat, entreprises, usagers) au sein de laquelle seraient élaborés et fixés les tarifs de l'énergie de manière transparente.

L'énergie est un bien commun…

Elaborer le mix énergétique de demain, transformer les usages et les modes de production et garantir aux usagers un accès pérenne, non discriminatoire et écologiquement viable à l'énergie relève d'un projet éminemment collectif. Puisqu'il est susceptible d'amener des bouleversements profonds engagés sur le long terme, ce projet doit être totalement soustrait aux critères actuels de rentabilité et/ou de spéculation. Pour la CGT il doit être appréhendé au regard du caractère de bien commun fondamental de l'énergie et des notions de service public et d'intérêt général

La CGT défend la constitution d'un pôle public de l'énergie, structure juridique et administrative indépendante visant à renforcer la mise en cohérence du secteur. Avec des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens pour renforcer la maîtrise publique sur tout le champ de l'énergie.

Articuler la maîtrise publique à tous les échelons plutôt que d'opposer l'Etat et les collectivités territoriales

Cette réappropriation publique s'avère d'autant plus nécessaire dans le cadre de la transition énergétique que celle-ci va devoir répondre à de forts enjeux en matière d'Aménagement du Territoire. Tous les secteurs seront impactés. Tous les réseaux : électriques, gaziers, routiers, ferroviaires, fluviaux… Et par là-même, tous les territoires. La CGT rappelle la nécessité d'articuler le territorial et le national plutôt que de les opposer. Car en matière énergétique les territoires sont déjà impliqués, en tant que collectivités concédantes des réseaux de distribution, au travers des plans énergie-climat et en matière de production elle-même. La programmation des investissements de production ou l'organisation des réseaux relèvent d'un service public national. Quant à la péréquation tarifaire (l'usager paye l'énergie le même prix quel que soit son lieu d'habitation) et l'égalité de traitement (entre les territoires), celles-ci fixent un cadre de cohérence et de cohésion fondamental. **La CGT est totalement opposée à la remise en cause de ces éléments de solidarité sociale et territoriale.**

Communauté d'agglomération EST ENSEMBLE : le service public au cœur des revendications CGT,

rencontre avec Dominique BERROU Secrétaire Général de la CSD

Rassemblement du 24 mars

***le BIMI* : que s'est-il passé lors du transfert de personnel des collectivités vers la communauté d'agglomération ?**

D.B. : Il faut savoir qu'il existe concernant l'intercommunalité des transferts obligatoires déterminés par l'Etat, et des transferts optionnels, choisis conjointement par les collectivités qui la composent : le Développement Economique, la Politique de la Ville, l'Assainissement et l'eau notamment appartiennent au 1er groupe, la culture et le sport faisant partie du 2ème.La création de la communauté d'agglo est annoncée en avril 2010 à l'occasion d'une conférence de presse, où de nombreuses promesses faites sur le niveau de rémunération des agents, ne seront pas tenues par la suite : environ 50% des agents vont gagner au niveau de la rémunération, mais l'autre moitié va perdre sur la question de temps de travail, même si on a veillé à ce qu'il n'y ait pas de perte de salaire .
Le 1er Protocole a été signé par tous les syndicats représentés dans le groupe Transfert : nous étions partisans d'une vision globale du Service Public sur l'ensemble de la communauté d'agglo, concernant le nombre de jours et d'heures travaillés , à l'époque nous n'avions pas gagné, mais à l'occasion du 2ème protocole, du fait que les agents y perdaient au niveau du temps de travail (passant à 37 heures 30 au lieu de 35), nous sommes revenus à la charge. Entre le 1er et le 2ème protocole, la CGT a voulu négocier un rehaussement des salaires pour ceux qui avaient perdu au niveau du temps de travail, et la négociation a été payante. Le 1er transfert a concerné le ramassage des ordures ménagères : dans la plupart des villes, elles étaient en régies municipales liées au SITCOM, c'est-à-dire gérées par VEOLIA, sauf à Montreuil où c'était en Régie publique et où ça n'a donc pas été dans un premier temps transféré à EST Ensemble. Il a concerné 116 agents sur 120, ce qui a nécessité d'embaucher, pour assurer la continuité du SP.

***le BIMI* : que s'est il passé entre le 1er et le 2ème protocole, pourquoi la CGT ne l'a pas signé ?**

D.B. : La CGT portait sur la filière culturelle et sportive un ensemble de revendications spécifiques sur les horaires, qui n'ont pas été prises en compte dans leur totalité : du fait de ces divergences, nous avons refusé de signer, (après avoir amendé 30 articles sur 36). Le 24 mars, on a fait une journée de grève dans les 9 villes, 90% des agents de la DPVD* ont suivi le mouvement, et 50% dans les bibliothèques et les piscines.
200 agents se sont rassemblés devant le siège d'Est Ensemble, la CGT a annoncé qu'elle ne signerait pas à cause de 3 articles qui posaient problème, et a obtenu gain de cause sur 3 points : les jours de carence, les heures supplémentaires, les récupérations, tout en amorçant sur la question de la précarisation l'engagement de la communauté de nous réunir pour en parler ; promesse non tenue pour l'instant.

***le BIMI* : combien de salariés sont concernés par EST Ensemble ?**

D.B. : 200 agents dans la 1ère fournée, puis 750 à 850, ce qui nous amènera à plus de 1000 agents au 1er juillet.
On a obtenu la tenue d'élections professionnelles au 1er octobre avec désignation de CTP provisoires et CHS sur la base des élections, (avant celles de 2015). 4 syndicats sont maintenant déclarés FO, CGT, CFDT, FSU.
Nous avons organisé notre 1er congrès les 20 et 21 juin, afin de mettre en place une vraie direction syndicale, tout en conservant par ailleurs les thématiques spécifiques, pour aller vers des sections de territoire ; l'ensemble de la Communauté d'agglomération est en effet composée de 3 Unités Territoriales, structurées à partir de bases géographiques suivantes : Bagnolet /Montreuil ; Les Lilas/Le Pré Saint Gervais/ Pantin/Bobigny ; Romainville/Noisy le Sec/Bondy nous sommes donc pour l'instant rattachés à plusieurs Unions Locales .
Dans le protocole d'accord, la CGT a abordé la question des Unités Territoriales, des sections syndicales décentralisées, des heures mensuelles d'information. Nous avons un réel besoin de valoriser la coordination CGT inter-villes, pour être plus efficaces dans l'activité.

** Direction de Prévention et de Valorisation des Déchets.*

Rassemblement du 24 mars

165ème ANNIVERSAIRE de la 2ème ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

8ème forum revendicatif et culturel sur le thème : Migrants d'Ici et d'Ailleurs organisé par la CGT.

Intervention de Mr PAPE CISSOKO, philosophe travaillant sur l'Immigration Africaine Sub-saharienne.

La rencontre CESAIRE /SENGHOR est une grande chance car elle a permis de lever un peu le malentendu persistant entre antillais et africains. Pour ce qui concerne la relation entre « esclavage » et immigration sub-saharienne, il faut savoir que l'esclavage a toujours existé dans l'histoire : il s'agit d'un acte de contrainte sur les gens pour les forcer à travailler sans qu'ils aient la possibilité de dire NON. Il y eut l'esclavage arabo-berbère, l'esclavage outre atlantique : les meilleurs éléments ont été utilisés ; dans le cadre de la révolution industrielle en Europe. L'Afrique était considérée par les blancs comme « tabula rasa », sans culture, sans passé. On observe une filiation très évidente esclavage-colonisation. En Afrique cette histoire a imprimé durablement les imaginaires, dans les représentations de l'homme Blanc que se font les populations villageoises. Le propos tenu par Charles JUBILLEE, ivoirien « Blanchissez moi tous ces nègres » montre la domination dont ont été victimes les noirs dans leurs tête. Le colonialisme a imposé une organisation des échanges et un modèle économique qui a conduit au pillage des ressources et à l'abandon des cultures vivrières, installant la pénurie alimentaire dans des contrées pourtant largement autosuffisantes. Quelques figures ont lutté contre le colonialisme et le néocolonialisme (SANKARA ou Frantz FANON) parfois au prix de leur vie.

La faim, l'incapacité de nourrir sa famille aboutit à l'exode rural. Il y a 3 types d'immigration : l'immigration forcée (esclavage, d'hier et d'aujourd'hui), l'immigration économique et l'immigration intellectuelle. La France accueille les réfugiés politiques et les réfugiés économiques qui cherchent à gagner leur vie en Europe : il est important de saisir les conséquences de cette immigration pour les africains, par exemple, pour la réussite scolaire de leurs enfants. Quand on décide de voyager, de s'expatrier, il faut savoir conjuguer fidélité à certains traits culturels et intégration dans les sociétés d'accueil ce qui implique de s'émanciper de certaines choses, notamment la polygamie.

Il est bon de faire connaître aux enseignants les autres cultures, et également d'accompagner les parents africains dans la réalisation de leur projet de vie. Il se produit un phénomène de choc des cultures à l'intérieur de la famille, une personne étant le fruit de son environnement. Je rencontre en tant qu'enseignant des parents qui veulent faire évoluer leurs enfants mais ne savent pas comment s'y prendre. Dans cette civilisation républicaine, il y a des codes, il faut s'y adapter. L'émancipation, c'est de ne pas être borné dans sa culture, ce qui ne signifie pas ne pas la transmettre avec sa langue, mais comment en parler à l'autre et échanger avec lui. Comment expliquer aux enfants africains qu'ici ils sont chez eux ?

On est tous à la fois le produit d'un déterminisme et les acteurs de notre libération. L'assimilation est belle, mais il est important d'accepter l'autre dans sa différence, l'être humain est dynamique, chacun possède un pouvoir, s'il manque un seul élément, il y a un chaînon manquant, une vision holistique est donc indispensable. Pour en revenir à l'esclavage, qui a toujours existé, l'homme doit le dépasser. L'Afrique n'est pas pauvre, elle souffre de la mauvaise gestion des élites, de la corruption, de l'impérialisme économique, du manque de liberté des intellectuels. Si demain on laisse aux pays africains la possibilité de s'auto gérer, les émigrés repartiront dans leur pays, d'ailleurs ces flux de retour, on les observe déjà en Côte d'Ivoire.

Retraites : le gouvernement part sur de très mauvaises bases !

Le rapport de la Commission pour l'avenir des retraites, dit rapport Moreau, a été remis au gouvernement le 14 juin, et est censé tracer des pistes sur l'avenir des retraites. L'actuel pouvoir prévoit un projet de loi dès la rentrée, précipitation qui est un premier mauvais signe, sur un sujet de société d'une telle ampleur.
Force est de constater que les principales mesures avancées par ce rapport, (l'allongement de la durée de cotisation de quarante et une années et demie à quarante-quatre, la refonte du mode de calcul de la retraite des fonctionnaires ou encore la désindexation) ne peuvent que soulever la protestation de la CGT, qui n'a pas manqué de l'exprimer par la voix de notre Secrétaire Général. Pour Thierry Lepaon, les préconisations du rapport, si elles étaient suivies par le gouvernement, constitueraient "un casus belli irrémédiable". Notre centrale syndicale s'oppose vigoureusement à une hausse de la durée de cotisation et à une réforme du mode de calcul de la retraite des fonctionnaires. Leur mise en œuvre fragiliserait encore davantage le système et aurait des conséquences graves pour les retraités actuels et futurs.
Nous considérons qu'il faut engager la discussion sur d'autres bases avec une prise en compte des propositions alternatives, notamment celles de la CGT.

Les propositions de la CGT sur la réforme des retraites

Les droits

- Taux de remplacement 75 % minimum pour une carrière complète.
- Pas de pension inférieure au SMIC soit 1700 € brut (revendiqué par la CGT) pour une carrière complète.
- Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.
- Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
- Validation des années d'études.
- Validation des périodes de précarité subie.
- ndexation pensions et salaires portés au compte sur salaire moyen.
- Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
- Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes

Le financement

Toutes les propositions de la CGT ont pour effet de générer des emplois et donc des cotisations.

- Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites « patronales » (≈10 Mds)
- Élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation…) et aux primes pour les fonctionnaires (≈10 Mds)
- Mise à contribution des revenus financiers des entreprises (≈20 Mds).
- Augmentation en tant que de besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales ».
- Respect stricte de l'égalité salariale Femme/Homme = 10 millards d'euros à l'horizon 2020.

Coordination et solidarité

- La CGT propose la mise en place d'une maison commune des régimes de retraite afin de coordonner et de solidariser les régimes.
- Socle commun de droits et de garanties (nivellement par le haut) tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime et de la nécessité de maintenir des modes différents d'acquisition et de restitution des droits.
- Harmonisation par le haut des droits solidaires (minima, droits familiaux et conjugaux, précarité, handicap…).
- Traitement de la question des polypensionnés.
- Pilotage des compensations entre régimes.
- Délibération réservée à des représentants des salariés élus.

La mobilisation des salariés et des retraités est au cœur de la stratégie de la CGT pour gagner une bonne réforme des retraites ! **Quatre meetings interrégionaux, dont un à Paris (le 5/09), et une journée nationale d'action interprofessionnelle sont d'ores et déjà prévus pour une rentrée Choc !**

Conférence sur le 70ème ANNIVERSAIRE DES ACCORDS DU PERREUX ET DU CNR

Organisé par l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Saint- Denis

Le mardi 11 juin après midi, **René MOURIAUX**, Docteur d'état en Science Politique, rappelait à un auditoire attentif et passionné l'histoire des Accords du Perreux,- réalisés entre les responsables des différentes tendances de la CGT-, qui avaient à l'époque constitué un progrès considérable dans la lutte du mouvement social français pour son unité et permis la création et la concrétisation du programme du Conseil National de la Résistance. En ces temps d'attaque tous azimuts des acquis sociaux, il est bon de se remémorer les étapes essentielles de cette histoire.

Première étape, l'unité syndicale : la CGT était à l'époque de type réformiste, ce qui avait amené le courant « révolutionnaire » de la classe ouvrière à la création de la C.G.T. Unitaire.

On entre alors dans un monde bipolaire Est/Ouest, où les 2 centrales montrent des divergences importantes sur les questions internationales.

En mars 1936 se tient à Toulouse le congrès unitaire de rassemblement des 2 courants. Un courant monte au sein de la CGT, droitier, fasciste, acceptant la domination allemande et apportant à Pétain tout son soutien.

En août 1939, le pacte germano-soviétique est signé par Staline : en France il sème le trouble chez les antifascistes. Le 18 septembre 1939, les communistes sont expulsés de la CGT et le PCF interdit, ce qui le pousse dans la clandestinité : le courant communiste entre dans la Résistance. La CGT est supprimée en 1940 et les réformistes entrent également dans la Résistance, ce qui donne lieu à la création de FO.

Jean moulin est envoyé par De Gaulle pour unifier la Résistance, favorisant la réunification de la CGT ; BOTTEREAU et SAILLANT d'un côté, TOLLE et RAYNAUD de l'autre s'entendent verbalement sur les accords du Perreux, qui seront consignés ensuite dans un document écrit. Ces accords montrent l'attachement des unitaires à l'unité, malgré les divergences et les trahisons, la CGT entre alors avec la CFTC dans le clan de ceux qui ont signé un appel conjoint à l'insurrection, dans un contexte de lutte contre le fascisme.

Le CNR, organisme temporaire tripartite au statut juridique indéfini, organise la lutte contre l'occupant : composé de 19 personnes, issues du PCF, de la SFIO, des Radicaux, de la Droite Chrétienne, de la CGT et de la CFTC, c'est un organisme clandestin, composite, aux multiples désaccords internes, avec un bureau de 5 personnes. Il est symbolique et sans pouvoir, mais sera un point d'appui important pour De Gaulle, qui pourra affirmer, soutenu par Churchill : « J'ai toute la France derrière moi », face aux Etats-Unis qui soutiennent Giraud et qui voudraient imposer leurs conditions au moment du débarquement en Normandie, L'objectif de la Résistance, outre la libération du pays, est d'imposer la démocratie économique et sociale, le CNR comprend 2 § concernant :

- La nationalisation des grands Moyens de Production
- Un régime complet de la Sécurité sociale, de la protection sociale ainsi qu'un régime de retraite amélioré
- La création des Comités d'Entreprise, le statut de la Fonction publique, les Allocations Familiales.

Ni la CFDT, ni la CFTC ne sont à l'origine de ces mesures, ils ont dû composer avec.

Les évolutions géopolitiques contemporaines (chute du mur, etc) et la montée de l'idéologie libérale ont entrainé de lourdes défaites politiques et sociales pour le monde ouvrier ; la social-démocratie a intériorisé l'échec du mouvement ouvrier et s'est ralliée au libéralisme.

L'unité syndicale a permis de grandes avancées et reste un levier déterminant pour notamment contrer les dangers de l'imposture sociale du FN.

L'héritage ne se transmet pas comme une caisse de pièces d'or : il est indispensable de comprendre pourquoi il s'est déprécié, et comment relancer le travail réalisé pendant la Résistance.

La formation syndicale
Calendrier pour septembre et octobre 2013

- **Rédaction d'un tract :** *du 12 au 13 septembre 2013*
- **Niveau 2 :** *du 16 au 20 septembre et du 14 au 18 octobre 2013*
- **CHSCT – Services publics :** *du 16 au 18 septembre et du 17 au 18 octobre 2013*
- **ECO/CE :** *du 23 au 27 septembre*
- **Défenseur syndical :** *du 2 au 4 octobre 2013*
- **Délégué du personnel :** *du 7 au 8 octobre 2013*
- **CHSCT – niveau 2 :** *du 21 au 25 octobre 2013*

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous au collectif Formation Syndicale, UD CGT 93, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny - Hortensia: 01 48 96 36 56

Je m'inscris au stage : (Indiquez le titre et la date du stage souhaité)

.....

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse personnelle .....

.....

Ville ..... **CP** .....

☎ ..... **Portable:** .....

@.....

Entreprise ..... **UL** .....

Mandat ..... **Responsabilité syndicale** .....

Les dettes que l'on a doivent-elles être remboursées ?

Par principe, une dette doit être remboursée… De plus, le fait qu'elle soit ancienne ne conduit pas pour autant à son annulation (de nombreuses dettes peuvent être exigées pendant 30 ans !).

Cependant, il faut savoir et faire savoir que certaines d'entre elles supportent un classement particulier : celles qui résultent d'un crédit à la consommation, dans certaines conditions.

En effet, une dette résultant d'un crédit à la consommation, dont le remboursement n'a pas été demandé pendant une durée de deux ans et qui n'a pas été l'objet d'un jugement, ne peut plus être exigée (article L.311-37 du code de la consommation).

Ceci, quel que soit le montant de cette dette…
Une subtilité réside toutefois dans la mesure prise favorable au consommateur : la dette ne peut plus être exigée (aucune poursuite judiciaire n'est possible) mais elle peut être réclamée.
Cette subtilité conduit ainsi les organismes de crédit à « revendre » cette dette à des sociétés de recouvrement qui vous menacerons, voire qui vous harcèleront pour parvenir à rentrer dans leurs frais. Ceci, sans que l'on puisse les poursuivre pour harcèlement…
Dans ce cas, il est essentiel ne pas céder aux demandes formulées et de se rendre à une permanence INDECOSA CGT pour examiner ce qu'il est nécessaire de faire.
Un certain nombre de personnes qui nous ont rendu visite se sont ainsi trouvées soulagées d'une dette conséquente et également d'un fardeau moral bien lourd.

Par contre, lorsque l'on n'est pas dans cette situation et que le poids des dettes que l'on doit devient insupportable, INDECOSA CGT est également présent pour trouver le moyen le plus adéquat pour y faire face : siégeant à la Commission de Surendettement de la Seine-Saint-Denis, nous saurons donner les informations nécessaires et aides pour trouver la meilleure solution.

Comment, dans ce contexte, ne pas évoquer une situation plus générale, l'endettement des nations qui se trouvent bel et bien en situation de surendettement ?
Les états, au même titre que de nombreux particuliers, ont participé à l'endettement généralisé, à l'exemple du « Big Brother américain » qui se retrouve également particulièrement endetté !
Il n'est en rien inconvenant de dire que l'endettement, quel qu'il soit, est la base même du système néolibéral : prêter de l'argent permet à de nombreux établissements financiers et d'actionnaires de s'enrichir au détriment des populations qui auront à rembourser les sommes prêtées majorées des intérêts.
Ainsi, la Banque Centrale Européennes prête de l'argent aux banques à moins de 1%, banques qui concèderont des prêts à la consommation aux particuliers (crédits permanents) entre 17 et 20% !
Pour revenir aux Etats, situations bien connues dans le cas de pays « en voie de développement » (plutôt en voie d'ensevelissement maintenant), certains très endettés ont ainsi remboursé plusieurs fois leur dette initiale et ne parviennent toujours pas à rembourser les intérêts.
La situation, comme toujours, profite aux plus aisés qui n'hésitent pas, comme il est exprimé ces temps ci, à placer leur capital dans des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Et dire que des banques bien françaises, ainsi que de nombreuses sociétés participent à ces échappatoires ! !
Que ce soit l'exploitation des particuliers par le biais des crédits permanents à la consommation, ou l'exploitation des population qui doivent supporter les arrangements entre Etats et « grands financiers », INDECOSA CGT condamne vertement ces exploitation.

Pour l'aide aux particuliers en difficulté, **INDECOSA CGT 93 est à votre disposition.**

Pour condamner l'exploitation à grand niveau, n'hésitez pas à vous tourner vers d'autres structures !

➔ POUR BIEN SE DÉFENDRE ➔

D'abord mieux connaître ses droits!

Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

➔Bobigny:
UD CGT - 1, place de la Libération
Mercredi matin - Tel: 01 48 96 36 36

Ne vous laissez plus croquer

➔Le Blanc Mesnil:
UL CGT - 158, avenue Charles Floquet
Mercredi Matin - Tel: 01 48 67 02 86

➔Bondy:
MAIRIE- Lundi après midi sur RDV
Tel: 01 48 50 53 00
MJSP - 1, avenue Jean Lebas
Tel: 01 71 86 64 30

➔Stains:
UL CGT - 4, rue Albert Einstein
Tel: 01 48 26 65 70

VEOLIA ENVIRONNEMENT, CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DES TERRITOIRES

En France, Veolia réinjecte

96% de ses recettes dans l'économie et **investit 1,1 milliard** d'euros par an.

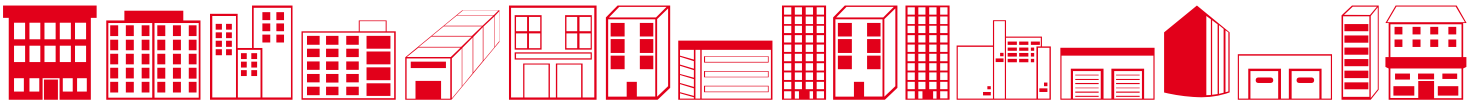

Veolia forme

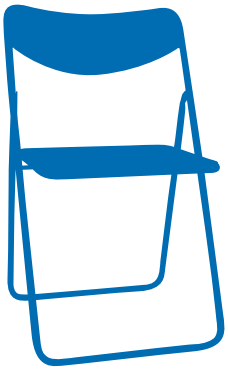

1,8 million d'heures de formation sont dispensées en un an par Veolia, notamment sur les 6 Campus Veolia régionaux, proposant plus de 20 formations diplômantes, du bac professionnel au master.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Inventer pour l'environnement.

veolia.fr